



## L'ALTERNANCE À L'UBS > CÔTÉ EMPLOYEUR

### Quels sont les avantages pour l'employeur ?

- Former un collaborateur (ou futur) à des missions de haut niveau autour des questions énergétiques
- Bénéficier d'un salarié futur cadre (bac+5) à coût attractif, dans le cadre d'un dispositif financier incitatif
- Profiter des compétences d'un personnel formé à la recherche et l'innovation
- Alternant non comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise

### Quel organisme peut en bénéficier ?

- Tout organisme privé ou public, à l'exclusion pour le contrat de professionnalisation des collectivités locales, des services de l'État et des établissements publics à caractère administratif.

### Quelles sont les aides ?

- Frais de formation assurés totalement ou partiellement par les OPCO (Opérateurs de compétences)
- Exonération selon le cas d'une partie des cotisations patronales
- Aide à la formation du tuteur
- Prime exceptionnelle de l'État en 2021

## CONTACTS

### ■ Responsables de la formation

**M1 : Muriel CARIN**

02 97 87 45 51 - [muriel.carin@univ-ubs.fr](mailto:muriel.carin@univ-ubs.fr)

**M2 : Thibaut COLINART**

02 97 87 45 17 - [thibaut.colinart@univ-ubs.fr](mailto:thibaut.colinart@univ-ubs.fr)

### Quels sont les types d'alternance proposés ?

- Contrat d'apprentissage pour le parcours M1+M2, ou pour le M2 seul
- Contrat de professionnalisation pour le M2
- Contrat spécifique pour les salariés (Pro-A, ...)

### Quelle est la durée du contrat d'alternance ?

- 20 à 24 mois pour M1/M2 ou 10-12 mois pour M2

### Comment accueillir un.e étudiant.e alternant.e en contrat de professionnalisation ?

Choix du candidat

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant.e

Transmission du dossier à l'OPCO

Janvier 2022 - Impression : Reprographie UBS - Photos : UBS



**Formation en alternance**

**Master**

**Thermique Énergétique**  
Audit énergétique bâtiment & industrie



[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)



# Thermique Énergétique



## L'ALTERNANCE À L'UBS > CÔTÉ ÉTUDIANT.E

Afin de répondre aux défis scientifiques imposés par la **transition énergétique**, ce master propose de former des cadres experts en **audit énergétique** et **efficacité énergétique** dans deux secteurs particulièrement "énergivores" que sont **l'industrie et l'habitat**.

### COMPÉTENCES VISÉES

- Effectuer un audit énergétique dans les bâtiments et les industries
- Mettre en place un système de management de l'énergie incluant un plan de comptage et de mesure
- Maîtriser la conception optimale de procédés thermiques et de systèmes énergétiques
- Maîtriser la conception de bâtiments respectant la réglementation thermique et les labels environnementaux
- Réaliser une modélisation numérique complexe
- Développer une démarche expérimentale optimisée sur la base des plans d'expériences

### SECTEURS ET MÉTIERS VISÉS

- **Secteurs :** maîtrise de l'énergie, génie climatique, techniques du froid, énergies renouvelables.
- **Métiers visés :**
  - Ingénieur Energie & environnement, ingénieur thermicien
  - Chargé d'affaires ou d'études CVC/ froid
  - Auditeur énergétique
  - Chargé de projets énergie renouvelable
  - Conseiller énergie

### CONTENU DE LA FORMATION

- Thermique industrielle (échangeur, chaudière, froid)
- Énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, solaire, biomasse, énergies marines)
- Audit énergétique / système de management de l'énergie (ISO 50001)
- Métrologie thermique, fluide, électrique et gestion des données
- Modélisation/optimisation énergétique des systèmes
- Bâtiment durable (STD, HQE, matériaux biosourcés, ACV)
- **Projets :**
  - Audit énergétique d'entreprises locales
  - Modélisation multiphysique
  - Études d'installations techniques

#### Qu'est-ce qu'un Master en alternance ?

- Un parcours alternant enseignements académiques de haut niveau et **mises en pratique opérationnelles** en entreprise
- Une formation métier avec des missions à responsabilité

#### Quels contrats d'alternance ?

- Le parcours M1/M2 est proposé en contrat d'apprentissage
- Le M2 seul peut être suivi en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

#### Quels sont les avantages de l'alternance ?

- La découverte d'un métier sur le terrain
- Une garantie renforcée d'insertion professionnelle (pré-recrutement) et un accélérateur de carrière
- Un statut salarié avec une rémunération fixée selon l'âge de l'alternant.e, et des droits à la retraite et au chômage
- Un accompagnement individualisé pour le projet d'entreprise et le parcours formation

#### Qui peut en bénéficier ?

- Les moins de 30 ans pour le contrat d'apprentissage
  - Les moins de 26 ans pour le contrat de professionnalisation
- Dérogations possibles à la condition d'âge selon situation*
- Les salariés sans condition d'âge



#### Comment m'inscrire dans la formation ?

**Je soumetts ma candidature à l'UBS**  
(janvier à juin)

---

Après acceptation, **je contacte le service Formation Professionnelle & Alternance**  
(février à juillet)

---

**Je recherche activement et trouve une entreprise.**  
Je fais valider mes missions en entreprise  
(février à août)

---

Si mon projet d'alternance est validé, **un convention de formation est signée** entre l'entreprise et l'UBS  
**et je signe mon contrat de travail**  
(juillet à septembre)

---

**Je commence la formation** alternant cours théoriques et périodes en entreprise  
(début septembre)

### CONDITIONS D'ACCÈS

**Je suis étudiant.e :**  
Admission sur dossier

**Je suis salarié.e ou demandeur d'emploi :**  
Je soumetts un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels.  
Pour tout renseignement, contactez le Service Formation Professionnelle et Alternance de l'UBS.

